# Ville de Riorges

# Conseil municipal du 10 décembre 2015 3.1

#### CADRE DE VIE-COMMERCE-ARTISANAT-

#### DEVELOPPEMENT DURABLE

PLAN LOCAL D'URBANISME

DEBAT SUR LE PADD

Dans le cadre du ré-arrêt du plan local d'urbanisme (PLU), Bernard JAYOL, conseiller municipal délégué au cadre de vie, présente le projet communal d'aménagement et de développement durable (PADD), à partir duquel s'instaure le débat.

Ce document fixe pour 20 ans, les grandes orientations en matière d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, de préservation ou remise en état des continuités écologiques. Il doit fixer des objectifs de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Les grands axes du PADD sont les suivants :

* participer au renouveau de l'agglomération roannaise en jouant la carte d'un pôle de vie et d'emplois attractif :

- préserver l'intégrité du territoire agricole ;

- préserver une mixité fonctionnelle dans les quartiers ;

- faire du Marclet un des leviers du développement économique de l'agglomération ;

- conforter le pôle économique de Beaucueil/la Villette ;

- renforcer l'offre commerciale pour limiter l'évasion commerciale ;

* poursuivre le développement de la ville en privilégiant son renouvellement :

- poursuivre le développement de Riorges Centre ;

- poursuivre les opérations de renouvellement urbain sur le Pontet et les Canaux ;

- préserver le potentiel de développement de l'habitat à long terme sur le Marclet,
 rue Nadia et Lili Boulanger et sur le Mayollet ;

- assurer l'optimisation des grandes emprises foncières encore mobilisables en
 zone urbaine rue Pierre Dubreuil, impasse Malraux et Boule des Poupées ;

- maintenir le caractère rural de Nobile ;

- assurer un accès aux services de proximité ;

- maintenir l'effort en matière de mixité sociale et générationnelle ;

* préserver l'image d'une ville en harmonie avec la nature :

- préserver la ceinture verte, composante fondamentale de l'attractivité de la ville ;

- assurer à tous les habitants un accès aisé et sécurisé à la nature ;

- faire pénétrer la nature dans la ville ;

- construire un paysage d'entrée de ville attractif et authentique ;

- mieux connaître et faire connaître le patrimoine local à protéger ;

* favoriser l'émergence d'une nouvelle mobilité en ville plus favorable aux déplacements piétons et cyclables :

- faciliter la pratique de la ville à pied et à vélo ;

- réduire les nuisances du trafic dans les quartiers et aux abords des équipements ;

- adapter la politique de stationnement.